

CLARIFICATIONS

Intitulé du marché : Viabilisation et construction de deux plateformes de l'Agropole Centre dans les départements de Nioro (région de Kaolack) et de Kounghoul (région de Kaffrine)

Référence du marché : SEN21002-10007

Veuillez noter que le pouvoir adjudicateur ne répondra plus à aucune autre question, comme prévu au point 3.3 « Informations ». Pour rappel, les offres doivent parvenir **avant la date limite et à l'adresse indiquées** aux point 3.5 « Introduction des offres » du cahier spécial des charges. **Les offres parvenues tardivement ne sont pas acceptées.**

Erratum :

En ce qui concerne le **lot 1**, dans les totaux du bordereau des prix :

- Le poste « Total Abords » reprend par erreur la valeur de la ligne 82 (Caniveaux) au lieu de la ligne 81 (Aménagements extérieurs) ;
- Les bordereaux des prix corrigés sont joints en annexes.

En ce qui concerne le **lot 4**, au niveau de la ligne 2.10 « Fourniture et mise en place de gravier pour remblai 3-8 mm, y compris toutes sujétions

- La quantité à considérer est de 1,83 m³ au lieu de 1m³ pour le site de Taïba Niassène ;
- La quantité à considérer est de 4,36 m³ au lieu de 1m³ pour le site Kounghoul.
- Les bordereaux des prix corrigés sont joints en annexes.

N.B. Ces corrections ne concernent que les lots 1 et 4.

Addendum :

N°	Question	Réponse
Lot 1 : Construction des bâtiments et aménagement des abords (hors végétation et lots spécialisés)		
1.	Aménagements extérieurs : Pouvez-vous nous édifier sur la hauteur du : a) Mur de clôture mixte b) Mur de clôture simple (non végétalisé) c) Mur d'entrée en BTC	a) 250 cm de haut. D'entraxe entre poteaux à la discréction de l'entreprise tant que la stabilité de l'ouvrage est garantie. b) 200 cm de haut c) 250 cm de haut (y compris couverture béton)
2.	Aménagements intérieurs : Pouvez-vous nous fournir le plan de détail spécifique pour la plaque d'indication et les poteaux de signalisation ? Pouvez-vous nous fournir le plan de détail Do5 (module bois) ?	CCTP est suffisamment décrit pour chiffrer ces éléments. Des dessins pourront être élaborés par l'entreprise à la phase d'exécution si nécessaire. Le plan manquant est en annexe.

3.	Gros œuvre en élévation : L'item du plancher houdis 12+8 l'unité est au m ³ . Pouvez-vous nous confirmer que l'unité du plancher est bien au m ³ et non au m ² ?	Pour l'item du plancher houdis 12+8 l'unité est au m ² au lieu de m ³ .
4.	Déplacement des réseaux : D'après les relevés topographiques du site de Nioro, nous constatons qu'une conduite d'eau potable empiète sur le site. Pourriez-vous nous dire si un déplacement de cette conduite est nécessaire ?	Le déplacement de la conduite incombe à la SDE, le maître d'ouvrage se chargera de faire les démarches pour libérer l'emprise.
5.	Dans le bordereau, certaines unités sont en « MCT ». Pourriez-vous nous expliquer ce que signifie ce type d'unité ? Pourriez-vous nous envoyer les bordereaux du lot 1 en version Excel débloquée ? Pourriez-vous nous envoyer les plans en version DWG ?	« MCT » : Mètre comptant. Les fichiers Excel déverrouillés sont annexes. Les plans en versions DWG sont annexes.
6.	Gros œuvre : Dans le cahier spécial des charges SEN21002-1007 et le CCTP du lot 1, je n'ai pas trouvé les spécifications techniques du béton. Pourriez-vous les fournir ?	Cf CCTP Lot 1 : Stabilité.
7.	En raison des jours fériés du 31 mars et du 4 avril, je souhaiterais vous demander un report de délai de 7 jours ?	Pas de report possible.
8.	Dans le CCTP architecture 1bis-ABORDS, au chapitre 2 : Maçonnerie (page 11), il est indiqué que : « - La production et la fourniture des blocs BTC et adobes nécessaires aux maçonneries font partie d'un lot à part concernant uniquement la Fourniture des blocs de maçonnerie en terre crue. - Les quantités nécessaires sont inscrites dans le Métré ARCHITECTURE. - Les descriptifs techniques des maçonneries structurelles sont détaillés dans le CCTP STABILITÉ – STRUCTURE, poste 2 : Gros œuvre en élévation, aux numéros correspondants. Les articles ci-dessous concernent uniquement la pose et la mise en œuvre des blocs BTC et adobes pour les ouvrages décrits dans ce lot. » - Devrions nous comprendre par-là que la fourniture de brique en BTC et adobes ne fait pas partie du scope du lot Architecture -ABORDS ?	La fourniture des BTC et des adobes ne fait pas partie du lot Architecture et abords. Elle fait l'objet d'un marché de fourniture distinct.

9.	<p>Dans le DQE ARCHI, nous avons une ligne de prix qui parle de Module bois et qui renvoi à un plan détaillé. Il en est de même dans le CCTP ARCHI au sous-chapitre 3.3 Aménagement intérieur-mobilier bois massif. Dans ce dernier document, Il est précisé que : « Le prix comprend la mise en place d'une huile naturelle une couche de fond plus 2 couches de finition. Ponçage soigné entre les couches.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Module Bois bas - 45x40x152,5cm MB20 (cf. détail D05) • Module Bois bas - 45x40x122,5cm MB21 (cf. détail D05) • Module Bois haut - 45x40x243,5cm MB10 ; MB11 (cf. détail D05) <p>Le prix des modules inclut les planches de recouvrement supérieure, ainsi que les planches de plinthes inférieures. »</p> <p>Cependant, nous ne parvenons pas à trouver les plans cités ci-dessus dans la documentation fournie.</p> <p>Si un tel document n'a pas encore été transmis, merci de bien vouloir nous le transmettre.</p>	Le plan manquant est en annexe.
10.	<p>Nous avons trouvé dans les documents reçus un plan intitulé « SEN10023.DAO_DETAIL METAL DEPLOYE Mise en page ». Cependant, dans les DQE, nous n'avons pas vu une ligne de prix qui le rémunère.</p> <p>Pourriez-vous nous indiquer dans quel prix le métal déployé sera comptabilisé ?</p>	<p>Les châssis en métal déployé n'apparaissent pas dans le bordereau. Afin d'éviter d'émettre un bordereau actualisé, nous proposons de demander aux entreprises de les comptabiliser dans le prix du détail de rive de l'entrepôt (Stabilité, Charpente et Couverture : poste 3.2.2), dont le métrage linéaire est quasiment équivalent.</p>
11.	<p>Dans le synoptique des deux projets, il est prévu un groupe électrogène de 250 KVA, alors que sur les plans VRD et sur les deux cadres, le groupe électrogène n'y figure pas. Et comme le devis est global forfaitaire, quelle est la procédure à tenir.</p>	<p>Le groupe électrogène de 250 KVA figurant sur le synoptique est un oubli. Il avait été initialement chiffré en « PM », puis retiré de l'ensemble des documents (y compris du métré et des plans VRD). Il n'est donc pas à prendre en compte dans le chiffrage.</p>
12.	<p>Nous aimerais aussi savoir ce que voulais dire le terme « Grand coffre » du prix 1.2 au sous-chapitre Terrassement du DQE Archi-Abords.</p>	<p>Le terme « Grand coffre » utilisé au poste 1.2 désigne le volume général de terre à terrasser afin de remettre l'assiette du terrain à niveau, avant d'entreprendre les terrassements spécifiques.</p> <p>Ce volume est calculé en considérant un niveau médian pour le fond du coffre.</p>

N°	Question	Réponse
Lot 2 : Réalisation des toitures en Chaume-Typha sur les 2 plateformes (sites de Nioro et Koungheul)		
1.	<p>1- Est-il possible de soumissionner le lot 2 sur les 2 sites ?</p> <p>2- Si oui serait-il envisageable de commencer par un site puis une fois terminé se rendre sur l'autre site pour une question d'organisation et de coûts ?</p> <p>3- Le délai de 182 jours pour effectuer l'ensemble des toitures en typha pourrait- il être allongé ? Nous savons par expérience que durant l'hivernage, l'exploitation du typha est interrompue ce qui implique une certaine difficulté d'approvisionnement de 46.000 bottes de typha sur les 2 sites. Il sera très difficile d'entreposer quelques milliers de bottes à l'abri de la pluie et de l'humidité sur les 2 sites avant l'hivernage. Nous sommes à la recherche de bâtiments en prévision sur les 2 sites, en vain à ce jour. De plus, en employant tous nos chaumiers qualifiés, le délai d'exécution est insuffisant.</p> <p>4- Le faîtage ventilé décrit et schématisé dans les documents me paraît excessif en matériau et coûts. Sera-t-il possible si notre offre est acceptée de revoir avec le maître d'œuvre une autre solution plus simple et beaucoup moins coûteuse ?</p>	<p>1- Le soumissionnaire peut introduire une offre pour un, plusieurs ou tous les lots.</p> <p>2- Non, car les deux sites sont prévus pour démarrer simultanément, et nous ne pouvons pas nous permettre des interruptions de chantier en attendant la fin de la toiture d'un site avant de commencer l'autre.</p> <p>Le pouvoir adjudicateur limite l'attribution à deux lots par soumissionnaire, sous réserve que celui-ci démontre sa capacité technique, économique et financière à les exécuter</p> <p>3- Selon nos prévisions, la pose de la toiture en chaume typha débutera une fois le gros œuvre terminé, c'est-à-dire environ 8 à 10 mois après démarrage des travaux. Par conséquent, les travaux de toiture ne se dérouleront pas en période d'hivernage. Même pendant la saison des pluies, ce délai ne s'applique pas, et des arrêts d'hivernage pourraient éventuellement survenir.</p> <p>4- Les variantes ne sont pas permises. Veuillez soumettre votre proposition sur la base de cette conception. Après l'attribution du lot et avant l'exécution, nous resterons ouverts à des suggestions simples et durables, avec des moins-values.</p>

N°	Question	Réponse
Lot 3 : Installation du système de Phytoépuration et gestion des eaux pluviales		
1.	<p>Point 6.10 « États financiers » :</p> <p>« États financiers des trois dernières années comptables certifiés et approuvés » :</p> <p>Est-ce que cela est possible de soumettre avec des états financiers « visés » par un cabinet comptable externe ?</p> <p>Est-il possible de soumettre les états financiers pour les deux derniers exercices au lieu de trois ?</p>	<p>Les états financiers visés par un cabinet comptable externe sont acceptés.</p> <p>Pour chaque lot, le soumissionnaire doit avoir réalisé au cours des 03 derniers exercices un chiffre d'affaires moyen annuel au moins égal au montant de son offre pour ce lot.</p> <p>Le chiffre d'affaires moyen annuel sera établi en considérant trois ans, même si seulement les états financiers des 02 derniers exercices peuvent être présentés.</p>
2.	<p>Point 6.13 « Qualifications personnel clé » :</p> <p>Chef de projet : Un chef de projet non-ingénieur avec 05 années d'expériences sur des projets similaires peut-il être proposé ?</p>	<p>Un ingénieur en hydraulique ou en assainissement avec au moins 08 années d'expériences, dont 05 sur des projets similaires (assainissement et/ou filtre planté) peut être proposé. Il est impératif que le chef de projet soit un ingénieur.</p>
<p>Pour rappel conformément au point 3.8.2 « Critères de sélection » du cahier spécial des charges, seules les offres des soumissionnaires qui satisfont aux critères de sélection seront prises en considération pour participer à la comparaison des offres sur la base des critères d'attribution, dans la mesure où ces offres sont régulières.</p> <p>Un soumissionnaire peut, le cas échéant et pour un marché déterminé, faire valoir les capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre lui-même et ces entités. Il doit, dans ce cas, apporter la preuve au pouvoir adjudicateur que, pour l'exécution du marché, il disposera des moyens nécessaires, notamment par la production de l'engagement de ces entités de mettre de tels moyens à la disposition de l'entrepreneur. Dans les mêmes conditions, un groupement de soumissionnaires (association momentanée) peut faire valoir les capacités des participants au groupement ou celles d'autres entités.</p>		

N°	Question	Réponse
Lot 4 : Travaux de forage et d'équipements de pompage sur les 2 plateformes (sites de Nioro et Koungheul)		
1.	<p>Bouchon de fond en PVC diamètre 250mm : L'équipement du forage est prévu en PVC de diamètre 8"x11,9mm, c'est dire du PVC 200/225mm. Comment avec ce PVC 200/225 mm place un autre PVC de 250mm. Si tel est le cas, il faut prévoir une réduction en PVC de 250 en 225mm ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quantité du gravier filtre : la quantité prévue est insuffisante, car le volume par mètre linéaire de l'intercalaire entre le trou foré en 14"3/4 et le PVC 200/225 est de 70 litres. Si on considère les 3 m du décanteur, les 24 m des crépines et 15 m au-dessus du top crépine (42 m a 	<p>Dans ce poste, il est bien mentionné "y compris toutes sujétions" ce qui prend en compte tous les petits accessoires de raccordement que l'adjudicataire jugera utile à installer.</p> <p>Pour ce poste, le supplément de gravier au-dessus du top plein a été évalué à 5m ce qui donne les 2m3 de graviers filtres prévus.</p>

	<p>gravillonner) on aura un volume de 3 m³ et non 2 m³ ;</p> <p>Quantité du gravier filtre : la quantité prévue est insuffisante, car le volume par mètre linéaire de l'intercalaire entre le trou foré en 14"3/4 et le PVC 200/225 est de 70 litres. Si on considère les 3 m du décanteur, les 24 m des crépines et 15 m au-dessus du top crépine (42 m à gravillonner) on aura un volume de 3 m³ et non 2 m³ ;</p>	<p>Après reprise des calculs suivant la méthode des Volumes :</p> <p>$V_{\text{intercalaire}} = \pi H (R_1^2 - R_2^2)$, le volume calculé (ligne 2.10 du cadre de devis) est de 1,83 m³ pour le site de Taïba Niassène et de 4,36 pour le site Kougneul au lieu des 1m³ initialement prévu pour chaque site.</p>
--	--	---